

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 4. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

AVIS

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEREC

SAMEDI 30 MAI 1896

LE COMLOT
FRANC-MACONNIQUE

(De l'Ami du Clergé.)

(Suite)

Voici en deux mots l'organisation du palladisme sous son fondateur : trois grands centres — dogmatique à Charleston — administratif à Berlin — politique à Rome. A Charleston, Albert Pike eut l'autorité dogmatique, il fut souverain pontife de la maçonnerie universelle et président du suprême directoire dogmatique composé de dix maçons des plus hauts gradés formant en quelque sorte le collège des cardinaux du nouveau pape. Le chef d'action politique à Rome fut d'abord Mazzini, puis Lemmi ; le délégué administratif à Berlin, Findel.

Le "Palladisme" prit rapidement une grande extension, divisé en 77 provinces triangulaires qui sont dans le monde entier comme les archidiocèses de la haute-maçonnerie et renferment chacun un certain nombre d'ateliers palladiques appelés triangles. En France, il y a deux provinces triangulaires, et, d'après le recensement de 1893, cent soixante-deux triangles, dont huit à Paris.

En ces derniers temps certains changements eurent lieu, non sans secousses, dans l'organisation du Palladisme.

Par haine contre l'Eglise catholique, les délégués des provinces triangulaires, réunis à Rome pour l'élection d'un nouveau chef de la franc-maçonnerie universelle, décrétèrent, le 20 septembre 1893, le transfert de la suprême autorité maçonnique de Charleston à Rome, afin d'opposer ainsi plus directement au pape de Jésus-Christ le pape de Satan (1), et ils nommèrent souverain pontife le juif Adriano Lemmi.

Un certain nombre de hauts maçons et de maitresses templières se révoltèrent contre ce choix ; beaucoup d'autres trouvèrent mauvais que l'on confiât l'argent destiné à la

(1) Léon XIII lui-même signale le fait du siège maçonnique établi à Rome. Dans sa lettre de protestation contre les fêtes sacrilèges du 20 septembre 1895, vingt-cinquième anniversaire de la chute du pouvoir temporel, le Souverain Pontife écrit : " Dans son sein (dans la ville de Rome) se répandent toutes les doctrines les plus perverses ; la personne et le ministère du Vicaire de Dieu sont impunément vilipendés ; la libre pensée se dresse contre le dogme catholique et le Siège maçonnique contre la Chaire de Saint Pierre... Est-ce là peut être le triomphe de la cause italienne ou n'est ce pas plutôt l'avènement de l'apostasie ? " Lettre au cardinal Rampolla, 8 octobre 1895.

propagande palladique à un juif condamné autrefois pour vol.

Le compromis de Leipsig, imaginé par Findel, résolut le différend : le pouvoir suprême, autorité dogmatique et administrative, resterait à Rome, aux mains de Lemmi ; mais Charleston, devenu suprême directeur exécutif, aurait la gestion des fonds et servirait à Lemmi une sorte de liste civile. — Le compromis fut ratifié en 1894 par la majorité des triangles. Mais une notable minorité, sous l'impulsion principale de la célèbre maitresse templière, miss Diana Vaughan, refusa de se soumettre à Lemmi et se constitua comme fraction indépendante en prenant le nom de Palladisme libre et régénéré.

L'organisation et l'histoire du Palladisme que nous venons d'indiquer ont été connus d'abord en partie par certains ouvrages de Léo Taxis, d'Adolphe Ricoux, de Mgr Meurin ; puis, avec plus de détails, par les révélations du docteur Bataille (2) de M. de la Rive, et par celles surtout de plusieurs francs maçons de haut grade qui, grâce à une merveilleuse disposition de la divine Providence, se sont convertis à Dieu et viennent dévoiler au grand jour, dans l'intérêt de la bonne cause, tous les secrets de la secte maudite qu'ils ont parfaitement connue.

Ces convertis sont, entre autres, Jean Kostka (auteur de "Lucifer démasqué") le docteur Margiotta, et surtout miss Diana Vaughan.

Cette dernière avait été déléguée par le convent palladiste indépendant de Londres, du 21 janvier 1895, pour faire un essai de propagande publique du culte de Lucifer. Dans ce but elle fonda à Paris une revue mensuelle intitulée : "Le Palladium régénéré et libre, lien des groupes lucifériens indépendants." On lui doit aussi le "Recueil officiel des principales prières lucifériennes," publié de même à Paris.

Trois numéros de la "Revue" parurent : mars, avril et mai 1895. Puis, par la protection de la très sainte Vierge et l'intervention de Jeanne d'Arc, l'ardente luciférienne se convertit, fut baptisée... Maintenant, dans sa "Revue" qui a pris le titre des "Mémoires d'une ex-palladiste," parfaite initiée, indépendante, elle se donne pour mission de dévoiler la secte et de la combattre (3)

(2) "Le diable au XIXe siècle par le docteur Bataille" a été beaucoup critiqué ; quoiqu'il en soit de ces critiques, l'ouvrage renferme des documents dont la valeur et l'authenticité ont été pleinement confirmés par ailleurs.

(3) "Les Mémoires d'une ex-palladiste, parfaite initiée, indépendante," par miss Diana Vaughan, revue mensuelle, se publie chez M.A. Pierret éditeur, rue Etienne-Marcelle 37, Paris. 12 fr. par an.

Quiconque a suivi miss Diana Vaughan dans ses errements et dans son retour à Dieu ne peut s'empêcher d'admettre sa grandeur d'âme sa bonne foi, sa sincérité. Ces qualités lui ont valu d'être préservée de la boue des arrières-loges et d'obtenir le don de la foi.

Son Eminence le cardinal Parocchi, cardinal-vicaire de Léon XIII, à Rome, si entendu dans les questions maçonniques, écrivait le 16 décembre dernier (1895) à la néophyte récemment convertie ; "Sa Sainteté m'a chargé... de vous envoyer de sa part une bénédiction toute spéciale... Depuis longtemps mes sympathies vous sont acquises. Votre conversion est l'un des plus magnifiques triomphes de la grâce que je connaisse. Je lis en ce moment vos Mémoires qui sont d'un intérêt palpitant... Croyez-moi que je ne vous oublierai pas dans mes prières. De votre côté, ne cessez pas de remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ de la grande miséricorde dont il a usé envers vous... Tout votre dans le cœur de Jésus. " L.-M., Card.-Vicaire. "

Après avoir cité cette lettre, miss Diana ajoute : "Oh ! oui, ma pensée de toute heure est une action de grâces... En reproduisant les lignes qu'on vient de lire, je renouvelle mon acte d'humble soumission au Saint-Siège, retractant d'avance tout ce qui, dans mes faits et écrits, ne serait pas jugé absolument conforme à la doctrine et aux enseignements de ma sainte Mère l'Eglise. "

Par les différents témoins que nous venons de nommer, et spécialement par le dernier, miss Diana Vaughan, trois faits sont attestés d'une manière irrécusable pour tout homme sincère qui a les pièces en main :

Premier fait. — Tandis que dans les loges ordinaires le démon se cache sous la dénomination vague et équivoque de grand Architecte de l'Univers, dans les triangles du Palladisme il déchire les voiles et se fait ouvertement adorer.

Les Palladistes, sous l'influence du démon, professent la doctrine manichéenne du dualisme de la divinité : "Lucifer" Dieu-Bon, — "Adonai" (le Dieu des chrétiens) Dieu-Mauvais. Et c'est à Lucifer qu'ils rendent un véritable culte, avec des rites et des prières qui sont une contrefaçon du culte et des prières catholiques : "Dilecte Pater", — "Ave Eva, — "Credo in Deum generatorem (4)" "Gloria Lucifero Victori." "Consé-

(4) Voici comment se termine le "Credo" luciférien : "...Je crois au triomphe futur... du bien sur le mal, " du Grand Architecte de l'Univers, notre Dieu " sur Adonai, le Dieu des prêtres. Ainsi soit-il ! "

cration au Dieu-Bon. " — "Signe de la croix palladique," etc. (dans le "Recueil officiel des prières Lucifériennes," page 10.)

Ajoutons que le culte palladique est entremêlé de blasphèmes contre Dieu, de profanations sacrilèges et de lubricités éhontées.

Deuxième fait. — L'action du démon ou des démons se manifeste fréquemment dans la Haute-Maçonnerie d'une manière visible et palpable.

Ce sont surtout les parfaits initiés, voués à Satan par des promesses formelles, qui deviennent l'objet de ces manifestations.

Dans tous les siècles de l'Eglise, on ne saurait le nier, il y a eu des faits de cette nature, il y a eu aussi des hommes entrant ainsi en relation directe avec le démon. De nos jours, le Palladisme constitue une sorte d'organisation permanente où se forment ces hommes et où ils s'unissent entre eux pour le mal. D'autre part, les loges maçonniques ordinaires sont, ainsi que le remarque Jean Kostka, comme les petits séminaires où se recrutent les futurs suppôts de Satan.

Miss Diana Vaughan atteste, après bien d'autres, l'action et l'intervention manifestes du démon dans la Haute-Maçonnerie. Elle les a connues comme parfaite initiée, elle les a expérimentées personnellement. — Son témoignage possède tous les caractères de crédibilité que peut exiger une saine critique.

Troisième fait. — Les loges des différents rites maçonniques sont subordonnées aux arrières-loges et dépendent actuellement du chef suprême élu par les triangles, du juif Adriano Lemmi.

Ce dernier fait, que les francs maçons ont le mot d'ordre de nier, a été remis en pleine évidence par une publication retentissante que fit récemment Miss Diana Vaughan quand elle était encore luciférienne. Au numéro d'avril 1895 de sa "Revue" elle inséra — pour la réfuter — la "voûte encyclique" de Lemmi contre Jeanne d'Arc. Or ce document, où il jette de la boue à l'héroïne — Adriano Lemmi l'intitule : "Voûte encyclique du Suprême Directoire Dogmatique" ; il déclare l'adresser non seulement aux "parfaits initiés" de la France, mais à "ceux des Deux-Mondes ;" il leur prescrit de donner le mot d'ordre partout ; il date sa circulaire de la première année de son "Souverain Pontificat. "

Les francs maçons furent atterrés par la divulgation de cette pièce dont ils ne peuvent nier l'authenticité, et ils jetèrent les hauts cris contre la révélatrice. Mais le coup est porté, et la preuve de leur subordina-

tion au juif Lemmi, Souverain Pontife de la franc-maçonnerie universelle, demeure faite.

Ajoutons ici que les juifs sont nombreux dans les loges, dans les hauts grades surtout, et que leur influence y est considérable. Des ouvrages spéciaux, l'ont démontré : (*La Synagogue de Satan*, par Mgr Meurin. — *Le Juif dans la franc-maçonnerie*, par A. de la Rive). Maintenant nous avons au complet les éléments de solution de notre question, et nous pouvons embrasser d'un coup d'œil tout l'organisme du complot franc-maçonnique : son instigateur suprême est le démon qui dirige, souvent d'une façon manifeste et visible, les triangles lucifériens : ceux-ci commandent aux loges maçonniques des différents rites qui leur sont tous subordonnés ; et enfin les francs maçons, en trop de pays, même les gouvernements, les chambres et les ministres.

(A suivre)

LES DEUX PARTIS ET LA QUESTION DES ECOLES

On lit dans l'*Electeur* du 22 mai :

« Il y a maintenant 41 candidats du gouvernement Tupper-Angers, dans la province d'Ontario, liés à voter contre toute réparation de l'injustice commise envers la minorité catholique.

« De son côté le parti libéral est unanime à endosser la politique de son chef : justice par voie de conciliation si possible, et par voie de législation si cela n'est pas possible.

« Lequel des deux partis devez-vous aider de vos votes, coreligionnaires ?

« Faites votre choix, mais vous aurez à rendre compte à Dieu de votre vote. »

Il est certain qu'un grand nombre de candidats conservateurs dans la province d'Ontario s'engagent formellement à voter contre toute législation remédiate que le gouvernement fédéral pourrait présenter au parlement. C'est un symptôme alarmant que nous avons signalé déjà plus d'une fois à l'attention de nos lecteurs.

Nous avons bien peur que le cabinet Tupper-Angers ne se trouve en face d'une opposition *antiremediatrice* formidable au sein du nouveau parlement. Il y aura peut-être une majorité favorable à sa politique générale ; mais dans cette majorité il y aura, nous le craignons beaucoup, une faction assez puissante pour rendre impossible l'adoption d'une législation réparatrice.

C'est ce que M. Angers avait prévu, dès le mois de juillet dernier. Dans son célèbre discours au sénat, il disait : « Selon moi, la législation remédiate, à cause de l'inaction du gouvernement, a été mise en si grand péril que la minorité peut ne jamais l'obtenir et, conséquemment, je ne puis accepter la responsabilité d'un tel risque ». En effet, il était facile de prévoir que, grâce aux sociétés secrètes qui sont au fond de cette persécution, l'opposition au redressement des griefs de la minorité manitobaine irait toujours grossissant. Elle a fait reculer sir Mackenzie Bowell en juillet 1895, lorsqu'il eût été possible de la vaincre ; en juillet 1896 elle fera reculer sir Charles Tupper, malgré son énergie, parce qu'elle sera devenue presque irrésistible. Seul un Centre catholique, fortement organisé, aurait pu tenir tête au parti des loges. Nous espérons que M. Angers nous donnerait ce Centre. Il

a cru devoir tenter autre chose. Nous lui donnons notre appui dans cette nouvelle tentative de faire triompher la justice au moyen d'un parti purement politique, non parce que nous avons confiance dans le succès de l'entreprise, mais parce que nous avons confiance dans l'honneur et l'intégrité de M. Angers. Nous sommes convaincu qu'au moment voulu il saura de nouveau rompre avec l'esprit de parti ; et cette fois, nous l'espérons du moins, la rupture sera définitive.

Voilà notre position à l'égard du parti libéral-conservateur.

Quant au parti que dirige M. Laurier, nous y sommes carrément hostile, parce qu'aucun des chefs de ce parti ne nous inspire la moindre confiance.

Il est absolument faux de dire, avec l'*Electeur*, que le parti libéral adopte ce programme : « justice par voie de conciliation si possible, et par voie de législation si cela n'est pas possible ». La dernière partie du prétendu programme libéral n'a été inventée que tout récemment, pour les besoins des élections dans la province de Québec ; elle n'est pas acceptée par les grits d'Ontario dont le programme sur la question scolaire se traduit par cette formule brutale : *Hands off Manitoba!* — Ne touchez pas à Manitoba. Le parti grit, dans son ensemble, est foncièrement et radicalement opposé à l'intervention fédérale dans les affaires scolaires manitobaines, quelle que soit l'attitude du gouvernement de cette province. Sur ce point, les grits sont parfaitement d'accord avec MM. McCarthy et Wallace. Ils se sont tellement prononcés contre tout projet de coercition, comme ils l'appellent, qu'ils ont mérité d'avoir pour un de leurs sous-chefs l'auteur même de l'abominable législation manitobaine, M. Joseph Martin. *Hands off Manitoba! Let Manitoba alone!* Voilà, encore une fois, leur programme, ou plutôt leur cri de guerre.

Les plus modérés parmi eux, MM. Laurier et Mowat, veulent bien négocier avec le gouvernement manitobain dans l'espoir d'obtenir une concession quelconque en faveur des catholiques ; mais jamais MM. Laurier et Mowat, en leur supposant même le désir de le faire — ce qui est fort problématique — ne pourront adopter d'autres moyens que des « moyens de conciliation ». Leurs partisans ne le leur permettraient pas. De sorte que si M. Laurier arrive au pouvoir, c'est par un compromis quelconque que la question sera réglée. M. Greenway offrira de nouveau la demi-heure de catéchisme offerte au gouvernement Bowell, ou quelque chose d'aussi dérisoire ; et M. Laurier l'acceptera. Il acceptera ce que le gouvernement manitobain lui offrira, d'abord parce que son parti ne lui permettra pas d'exiger autre chose ; ensuite, parce que M. Laurier ne croit pas à la possibilité de faire fonctionner une loi fédérale que les autorités provinciales ne voudraient pas accepter et appliquer de bonne grâce.

La conclusion à tirer de tout cela, c'est que, si un gouvernement libéral arrive au pouvoir, la question scolaire se règlera par un compromis quelconque. Le gouvernement manitobain fera une petite concession aux catholiques pour aider politiquement son allié, M. Laurier ; quitte à reprendre, plus tard, ce qu'il aura ainsi accordé. Car, qu'on ne l'oublie pas, un règlement de la question fait par la législature manitobaine pourra

toujours être défait par la même législature. Tandis qu'une loi remédiate fédérale mettrait la minorité à l'abri d'une nouvelle persécution.

Par contre, si le parti libéral est écarté du pouvoir, même en supposant que la faction tory empêche le règlement immédiat de la question selon la justice, la lutte restera toujours possible sur le terrain constitutionnel. Les conservateurs, non pas les *libéraux-conservateurs*, mais les conservateurs catholiques finiront, bon gré, mal gré, par former un Centre qui nous permettra de travailler efficacement à la revendication de nos droits.

Voilà pourquoi nous n'avons pas peur, en nous rangeant carrément contre le parti libéral en cette circonstance, du compte que nous aurons à rendre à Dieu de notre choix.

M. LAURIER ET " L'ORANGE SENTINEL "

Le *Herald*, de Montréal, de samedi dernier, cite le passage suivant de l'*Orange Sentinel*, organe officiel des loges orangistes :

« En attaquant M. Laurier à cause de son union avec MM. McCarthy et Martin en vue de repousser le bill remédiateur, sir Charles Tupper a pu soulever des applaudissements à Montréal, mais il ne gagnera pas ainsi des votes dans la province d'Ontario. Au point de vue d'Ontario un des actes les plus populaires de M. Laurier, c'est sa motion proposant le renvoi du bill à six mois ; et si le chef libéral, à cause de sa conduite en cette circonstance, doit être dénoncé à la vindicte des Canadiens-français, il en résultera que M. Laurier gagnera dans Ontario plus qu'il ne perdra dans la province de Québec. »

Et le *Herald* d'ajouter :

« C'est bien parler ; mais le *Sentinel* est mal renseigné, s'il s'imagine que la déclaration de sir Charles Tupper a soulevé des applaudissements à Montréal, ou que la position prise par M. Laurier lui fera perdre du prestige dans sa propre province. »

Nous invitons l'*Electeur* à nous dire ce qu'il pense des compliments de l'*Orange Sentinel* à l'adresse de son chef.

M. Pacaud a toujours feint de se scandaliser de l'alliance politique contractée par les conservateurs de Québec avec les tories et les orangistes d'Ontario.

Voici qu'une alliance se prépare entre M. Laurier et M. Mc Carthy, à la grande joie de l'*Orange Sentinel*, et M. Pacaud ne nous dirait pas ce qu'il en pense ! Cela ne se peut pas. Dites, monsieur Pacaud, que vous en semble-t-il ?

Et pendant que vous y êtes, dites-nous également ce que vous pensez de cet autre entrefilet de l'*Orange Sentinel* que cite encore le *Herald* de samedi :

« M. L. H. Davies, l'un des députés de la province de l'Île du Prince Édouard, a été l'objet d'une grande ovation lors de son retour d'Ottawa, et en réponse à une adresse de bienvenue il a prononcé un des discours les plus loyaux et les plus patriotiques qu'un membre de l'opposition ait jamais fait entendre. Sans partager toutes les idées exprimées par l'éloquent orateur, nous n'hésitons pas à dire que la position inattaquable qu'il a prise sur la question des écoles et sa loyauté à l'égard du Canada et de l'Angleterre lui donnent le droit à l'estime et au respect même de ceux qui ne s'accordent pas toujours avec lui. »

M. Davis, on le sait, est un des lieutenants de M. Laurier.

Le chef de l'opposition et son parti,

par la position incroyable qu'ils ont prise sur la question des écoles, se sont attiré les compliments des pires ennemis de l'Eglise et des Canadiens-français. Ce fait n'inspire-t-il aucune inquiétude aux libéraux qui veulent rester catholiques ?

Reponse au correspondant de la " Tribune " de St-Hyacinthe

Il y a quelques semaines, deux Canadiens, l'un des Etats-Unis, l'autre de Montréal, se préparaient à émigrer au Manitoba ; déjà leur malle était prête et leur panier de provisions, pour le voyage, tout rempli ; quand, par hasard, au moment d'acheter leur billet de passage, ils rencontrèrent un ami à qui ils firent part de leur détermination. Ah ! leur dit celui-ci, vous partez pour Manitoba ; eh bien ! j'ai un petit conseil à vous donner. Allez donc au Mile End, voir un Canadien revenu ces jours derniers de Manitoba ; il était parti, lui aussi, pour aller s'établir dans ce pays, et il en est revenu. Ce qu'il vous dira vous fera probablement changer d'idée.

Sur ce, nos deux colons sont allés au Mile End, et après avoir entendu le rapport peu avantageux donné par leur compatriote, ils ont pris leur billet pour Témiskamingue au lieu de l'acheter pour Manitoba.

Nous prions le correspondant de la *Tribune* de croire que ceci n'est pas une histoire inventée à plaisir pour lui répondre.

Le Canadien dont nous parlons est bel et bien allé à Manitoba, et après avoir dépensé une somme assez ronde qui lui eût permis de s'établir très convenablement au Témiskamingue, ou au Nominigou, il est revenu à Montréal, envoyant au diable ceux qui l'ont entraîné au Nord-Ouest.

Il ne s'agit pas ici d'une querelle d'écolier, ni d'une chicane d'Allemands, mais d'une question extrêmement sérieuse, et dont les conséquences sont très graves. C'est en conscience qu'il faut traiter la question d'émigration canadienne à Manitoba, et en mettant de côté la petite satisfaction personnelle d'avoir le dernier mot dans la discussion.

Le correspondant de la *Tribune* affirme que pour les Canadiens de la province de Québec qui, à cause du mauvais état de leurs affaires, songent à vendre leurs terres et à émigrer aux Etats-Unis, il n'y a rien de mieux à faire que d'émigrer au Manitoba. Eh bien ! nous ne sommes pas de cette opinion, et nous prétendons qu'il y a pour eux quelque chose de mieux.

Nos Canadiens qui vendent leurs terres et qui tournent leurs regards vers les Etats-Unis ne prennent cette détermination que lorsqu'ils sont à bout de moyens, et ne voient plus jour de se tirer d'affaire. La somme qui reste à cette classe d'émigrants est la plupart du temps si minime qu'ils ont à peine de quoi payer un passage à leur famille, et de quoi l'installer dans un modeste logement au pays des fabriques.

Sans rien exagérer, nous disons que la fortune des trois quarts de ceux qui partent pour les Etats-Unis ne s'élève pas à quatre cents piastres. Or c'est assurément un risque dangereux que d'aller s'établir à Manitoba avec une si modique somme.

Depuis dix ans, vous écrivez de tous côtés dans les journaux et dans les brochures, qu'un émigrant qui part pour Manitoba doit avoir au moins \$1500 pour s'installer d'une manière convenable ; que sans cette somme il s'expose à végéter longtemps. Je vous demande maintenant ce que ferait une pauvre famille qui dispose à peine de 200 piastres ? Que lui restera-t-il après avoir payé les dépenses d'un aussi long voyage que celui de Manitoba ?

Si les brochures publiées depuis vingt ans disent la vérité, et nous avons raison de croire qu'elles la disent, nous trouvons, nous, qu'il y a quelque chose de mieux à faire pour nos pauvres canadiens ruinés que d'émigrer à Manitoba.

Ici, le long de la ligne du Pacifique, à Témiskamingue et à Nomingue, un colon possesseur, nous ne disons pas, de \$500 mais seulement de \$100, et même de 50 piastres peut aller s'établir sur un lot et très bien se tirer d'affaire. Celui qui aurait la somme de mille piastres s'y trouverait gros seigneur immédiatement.

Ceci, nos Canadiens des Etats-Unis le savent parfaitement et c'est pourquoi un grand nombre d'entre eux viennent prendre des terres dans nos montagnes.

Le correspondant de la *Tribune* aura beau vanter le marché de Manitoba, il ne nous en imposera pas là-dessus. Qu'il veuille bien nous dire un mot des succès de M. le curé de Boucherville, des fermes du collège de Saint-Hyacinthe et de la grande ferme Mercier, à Lasalle. Qu'il nous parle aussi des grands pâturages du lac Manitoba où tour à tour les éleveurs de troupeaux ont été trompés dans leurs calculs—et ont fini comme Perrette.

Non, on ne nous trompera pas sur cette question, quand même nous demeurons dans la province de Québec.

XX.

A propos de tarif

La *Patrie* reproduit du *Cultivateur* l'entre-filet suivant :

« Si M. Laurier arrive au pouvoir, la vie vous coûtera moins cher, vous aurez moins de taxes à payer, et le développement que prendront une foule d'industries, grâce à des marchés nouveaux et à des traités de commerce intelligents, vous assurera des salaires plus rémunérateurs. Au lieu d'être sous le talon de quelques créatures du gouvernement, vous aurez du travail libre, abondant, dans des manufactures qui surgiront d'un tarif préparé, non pour les exploiters, mais pour les besoins de la population. »

On le sait, nous ne sommes pas un partisan enthousiaste de la protection. Cette partie du programme conservateur nous laisse assez froid. Mais, vraiment, les journaux libéraux comptent trop sur la bêtise humaine dans leurs attaques contre le tarif actuel. Au lieu de généralités qui ne veulent absolument rien dire, comme ce « tarif préparé, non pour les exploiters, mais pour les besoins de la population », pourquoi ne nous donnent-ils pas un aperçu clair, net et raisonné de ce qu'ils entendent faire en matière de tarif ? Pourquoi ne dressent-ils pas une liste, au moins dans les grandes lignes, des modifications qu'ils proposent ? Pourquoi ne nous indiquent-ils pas sommairement les articles sur lesquels les droits seront ou abolis ou diminués ? Alors on pourrait discuter sérieusement la question du tarif, alors on pourrait prévoir un peu les résultats pratiques d'un changement de régime politique.

Quant aux « traités de commerce intelligents », c'est encore une généralité sonore qui ne signifie absolument rien. D'abord un traité se fait à deux, nécessairement ; et M. Laurier, comme tout le monde, ne pourrait obtenir des autres pays que ce que ces pays voudront nous accorder. Puis, avec quels pays se propose-t-on de faire des traités ? et sur quels points porteront ces traités ?

Une deesse plagiaire !

Qu'on veuille bien lire les passages suivants de deux articles de rédaction publiés, le premier dans la *Vérité* du 9 mai, l'autre dans la *Minerve* du 21 mai. On comprendra ensuite les sympathies de M. Royal pour M. Routhier :

La *Vérité* du 9 mai

Si, après avoir lu ce discours de Joseph Martin, il y a un seul Canadien-français qui vote pour M. Laurier et ses candidats, c'est que ce Canadien-français n'a pas de cœur.

En effet, voici le premier et le plus grand de nos ennemis, celui qui se vante d'avoir aboli l'usage officiel de la langue française à Manitoba, celui qui est le principal auteur de l'infâme loi scolaire de 1890, voici M. Joseph Martin qui proclame bien haut que M. Laurier est le chef idéal !

Comment celui qu'un Joseph Martin acclame ainsi peut-il être acceptable aux Canadiens-français et aux catholiques ? Nous invitons les journaux libéraux à nous le dire.

M. Laurier est le chef idéal aux yeux de M. Joseph Martin parce que dans sa conduite politique il oublie qu'il est catholique, il oublie qu'il est français, pour se souvenir que de son titre de chef de parti.

Or nous disons qu'un homme public qui s'oublie à ce point est absolument indigne des suffrages de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, etc., etc.

La *Minerve* du 21 mai

Si, après avoir lu ce discours de Joseph Martin, dirons-nous avec notre confrère *La Sentinelle*, de Mattawa, il y a un Canadien-français qui vote pour M. Laurier et ses candidats, c'est que ce Canadien-français n'a pas de cœur.

En effet, voici le premier et le plus grand de nos ennemis, celui qui se vante d'avoir aboli l'usage officiel de la langue française à Manitoba, celui qui est le principal auteur de l'infâme loi scolaire de 1890, voici M. Joseph Martin qui proclame bien haut que M. Laurier est le chef idéal pour lui !

Comment celui qu'un Joseph Martin acclame ainsi peut-il être acceptable aux Canadiens-français et aux catholiques ? Nous invitons les journaux libéraux à nous le dire.

M. Laurier est le chef idéal aux yeux de M. Joseph Martin parce que dans sa conduite politique il "oublie" qu'il est "catholique", il "oublie" qu'il est "français", pour ne se souvenir que de son titre de chef de parti.

Or, nous disons qu'un homme public qui "s'oublie" à ce point est absolument indigne des suffrages de ses compatriotes et de ses coreligionnaires. (Et ainsi de suite, jusqu'à la fin).

Non seulement la *Minerve* s'approprie notre prose sans le dire ; mais la seule phrase qu'elle avoue avoir empruntée, elle l'attribue, sans droit, à la *Sentinelle* !

Qu'on le remarque bien, la *Minerve* n'a pas commis une simple inadvertance, mettant par mégarde, comme cela peut arriver à tout le monde, le nom d'un journal pour un autre. Ce n'est pas une simple reproduction qu'elle a voulu faire ; c'est bel et bien un article de son cru qu'elle prétend nous donner. En effet, le commencement de son écrit est tout différent du commencement de notre article du 9 mai. D'ailleurs, elle a ajouté deux mots que nous soulignons, elle a intercalé la phrase : dirons-nous avec notre confrère.

La *Minerve* dira peut-être qu'elle a cru voler la *Sentinelle*, et non la *Vérité*, le journal de Mattawa ayant reproduit notre article sans en indiquer la provenance. Mais voler un journal de l'est, croyant piller un journal de l'ouest, c'est toujours prendre le bien d'autrui.

La *Sentinelle*, au moins, a donné notre article tout entier, sans rien y ajouter ou changer ; et l'on pouvait deviner, par l'endroit assigné à cet écrit dans les colonnes de la feuille de Mattawa, que c'était une reproduction. La *Minerve* elle, fait entrer notre prose dans un article de rédaction, voulant la faire passer pour sienne.

Nous ne dirions rien de cet incident s'il s'agissait d'un autre journal que la *Minerve* ; car les emprunts qu'on nous fait, avoués ou non, nous importent peu. Mais la *Minerve*, depuis que la *Vérité* existe, affecte de mépriser notre journal, et il nous a paru plaisant de montrer la fière déesse subtilisant les écrits de celui qu'elle voudrait écraser de sa morgue.

— Le R. P. Point, S. J. a célébré, ces jours derniers, au collège Sainte-Marie, Montréal, le 70e anniversaire de son ordination. Le P. Point, qui jouit encore de toutes ses facultés mentales, est dans sa 95e année, étant né à Rocroy, diocèse de Reims, le 7 avril 1802. Il est le prêtre le plus âgé du Canada et peut-être du continent, sinon du monde entier.

Journal liberal-conservateur !

C'est le titre que le *Monde* se donne depuis que M. Nantel en est le directeur ; et le titre lui convient à merveille.

Dans son numéro de samedi, le *Monde* publie un récent sermon de Mgr Lafleche, sous ce titre : « Application de la doctrine catholique à la question des écoles de Manitoba ». Voilà le côté conservateur du *Monde* : il affecte un grand respect pour la parole épiscopale, il se pose en défenseur du clergé.

Dans le même numéro, il commence la publication d'un roman d'Emile Richebourg, sous le titre : *Mignonne, ou Les trois maris*. C'est, nous assure-t-il, « le chef-d'œuvre du grand romancier parisien. » « A chaque ligne, à chaque page, à chaque chapitre (jolie gradation !) de cette œuvre magistrale le lecteur trouvera des paroles instructives, de la plus haute moralité et d'un enseignement précieux. »

Vous avez bien lu ! Un roman d'Emile Richebourg, l'un des plus mauvais écrivains du siècle, est une œuvre de la plus haute moralité !

Voilà le *libéral* qui se montre !

En effet, la lecture des premières pages de ce roman « à sensation » — c'est ainsi que le *Monde* lui-même l'appelle, — suffit pour nous convaincre que ce feuilleton sera une véritable horreur. Dès les premières lignes nous sommes en présence d'une situation innomable. Et comme dans tous les romans de ce genre il faut que le mépris de la religion se joigne à l'immoralité, nous voyons une comtesse « rigide en ses principes et très religieuse » qui est en même temps « implacable dans sa haine, terrible et peut-être même féroce dans sa vengeance », et qui déclare qu'elle ne « pardonnera jamais. »

Un prêtre, qui nous signale cette iniquité, nous écrit :

« Voilà, monsieur, les hommes que nous avons ! Examinez-les bien dans leur conduite : ils se disent conservateurs et, en pratique, ils sont aussi libéraux que leurs adversaires. Presque tous nos journaux sont à l'œuvre pour pervertir le peuple. Les trois quarts des feuilletons publiés dans nos gazettes françaises sont détestables, au point de vue de la morale et même de la bonne littérature. M. Nantel ne se fait pas scrupule de laisser paraître dans son journal un mauvais feuilleton ; puis, avec ses pareils, il viendra se poser comme défenseur des bons principes et pilier de la religion. »

Cette appréciation est sévère, mais qui osera dire qu'elle n'est pas juste ? Peut-on être trop sévère à l'égard d'un journal qui, sur une page, publie un sermon d'évêque, et, sur une autre, du Richebourg ?

Une déclaration de M. Laurier

A Portneuf, M. Laurier a fait la déclaration suivante, d'après l'*Electeur* du 21 mai :

« La loi présentée à la dernière session était impossible et impraticable. Je sais qu'en disant cela je contredis la déclaration de Mgr Langevin, pour lequel j'ai le plus grand respect, mais je suis tenu, comme chef d'un grand parti, comme citoyen du Canada, de dire que la loi prétendue réparatrice aurait pour effet de faire payer aux contribuables de trente à quarante piastres par année, pour l'entretien des écoles. Voilà pourquoi j'ai voté contre cette loi. »

C'est-à-dire que M. Laurier se pose carrément un champion de la minorité manitobaine contre Mgr Langevin ; il prétend connaître mieux que l'archevêque de Saint-Boniface ce qu'il faut aux catholiques de l'ouest. C'est là une position ridicule. Et dire que celui qui prend cette position est le chef d'un parti qui a toujours peur qu'on ne se montre « plus catholique que le Pape et les évêques » !

Heureusement, pour M. Laurier, que le ridicule ne tne pas de nos jours.

QUEBEC-EST

Nous apprenons que de nombreux électeurs de Québec-est demandent à M. Cléophas Leclerc, de Saint-Roch, de se porter candidat contre M. Laurier. Nous espérons que M. Leclerc acceptera cette candidature. Connaissant son caractère et ses principes, nous savons que si M. Leclerc se présente il posera la question des écoles carrément devant l'électorat et qu'il saura la dégager de tout esprit de parti, comme le veut le NN. SS les évêques. Si M. Leclerc brigue les suffrages des électeurs nous aurons au moins un candidat franchement catholique et résolument indépendant des partis politiques, un candidat qui forcera les catholiques à se prononcer sans biais sur la grande question du jour.

Un coup monté !

La *Franc-maçonnerie démasquée*, livraison d'avril, reproduit ce qui suit de la *Revue bénédictine* des Pères de Maredsous :

« Terminons ce second bulletin de littérature antimaçonnique par une remarque qui servira de réponse à une objection. Il semble que toute une collection de livres, brochures, journaux, mémoires, etc, qui éclosent ainsi tous à la fois pour ou contre une Société quelconque, ont tout l'air d'être le produit d'un coup monté. Parfaitement. C'est le Pape qui a fait cela ! D'abord, dans son Encyclique *Humanum genus*, et puis, surtout, en nous faisant prier tous pour que, sous l'ordre de Dieu, saint Michel repousse en enfer Satan et les esprits malins qui rôdent dans le monde pour perdre les âmes. »

Et la *Franc-maçonnerie démasquée* ajoute :

« Il est certain, d'autre part, que les événements de chaque jour montrent la Franc-maçonnerie de plus en plus à découvert, attirent sur elle l'attention de tous et provoquent les livres et les revues. On a vu, ces derniers temps, les journaux jusqu'ici les plus silencieux sur ces questions, s'en émouvoir à leur tour et publier des articles qui ont fait sensation. »

En effet, il n'y a guère que le Canada, croyons-nous, où les journaux catholiques persistent à faire le silence autour de la question maçonnique. Si au moins ce silence presque absolu pouvait se justifier en quelque sorte par une absence quasi complète, au milieu de nous, de franc-maçons et d'œuvres maçonniques ! Mais, hélas ! peu de pays sont plus perfidement, sinon plus ouvertement, travaillés que le nôtre par la secte infernale.

L'apathie à l'égard de la franc-maçonnerie est si grande parmi nous que bien peu de nos journaux catholiques se sont occupés sérieusement du prochain congrès antimaçonnique international !

Dual language in Canada

Tel est le titre d'une brochure que nous venons de recevoir. C'est une conférence faite par M. l'abbé S. J. Doucet, de Shippegan, devant les professeurs et les élèves de l'université du Nouveau Brunswick, à Fredericton, le 18 mars dernier. Dans cette conférence, M. l'abbé Doucet étudie les avantages et les inconvénients qu'il y a pour un pays d'avoir deux langues, et sa conclusion, c'est que les avantages l'emportent. M. Doucet a profité de l'occasion pour réfuter la prétention de tant d'Anglais que le français parlé au Canada n'est qu'un patois.

— Une dépêche de Missoula, dans le Montana, en date du 25 mai, mande qu'à trois heures de chemin de fer de cette ville, sur l'embranchement Cœur d'Alène du Northern Pacific il y a encore six pieds de neige partout. Il y neige depuis dix-neuf jours presque sans interruption. Beau pays !

NOS IMMORTELS !

Bien que j'eusse promis de faire connaître les plagiats dont M. Routhier s'est rendu coupable en pillant le Père Félix, M. A.-F. Rio, le Père Didon et M. Lucien Brun, j'avais récemment décidé, vu le nombre déjà trop considérable de mes articles, de ne pas mettre en lumière d'autres larcins de M. le juge. Mais, comme quelques personnes instruites viennent de me soutenir que son volume *Conférences et discours* contient des pages qui devront, malgré les nombreuses accusations que j'ai prouvées contre lui, sauver sa réputation d'écrivain et d'orateur, j'ai résolu, à la dernière heure, pour ôter à l'imposture toute chance de survivre et de triompher, j'ai résolu, dis-je, de démontrer que M. Routhier a mis à contribution les écrivains que j'ai nommés pour faire ses conférences sur l'art, le mariage et le divorce.

Il va sans dire que je ne mettrai pas sous les yeux de mes lecteurs tout ce que l'auteur des *Conférences et Discours* a filouté au Père Félix, à M. Rio, au Père Didon et à M. Lucien Brun pour traiter les sujets que je viens de mentionner. La seule mise en évidence de ce que M. Routhier a pris à l'un des grands maîtres en question demanderait deux longs articles. Aussi, pour ne pas éterniser mes dénonciations, j'ai pris au hasard quelques passages dans leurs volumes, je les ai groupés en un seul article pour les comparer avec des fragments pris dans les conférences de M. Routhier, et cette confrontation sera suffisante, j'en suis sûr, pour établir que M. le juge n'a pas été plus probe dans ses *Conférences et Discours* que dans ses *Grands Dramas*.

Pour en juger, comparons tout d'abord la prose de M. Routhier avec celle de M. Lucien Brun et du Père Didon :

Conférences et discours, page 377.

Il envoie donc à l'homme un sommeil profond, et pendant ce sommeil mystérieux il lui enlève une côte, et il en forme la première femme. Puis il restitue en quelque sorte au côté d'Adam, comme son complément nécessaire, cette côte ainsi transformée. Adam ouvre les yeux, il est ravi, et il s'écrie : " C'est l'os de mes os, la chair de ma chair ". C'est sa moitié.

La femme tirée du côté de l'homme par la volonté divine, est venue en obéissant à la même volonté, reprendre sa place sur son cœur, et tous deux ne forment plus qu'une seule chair, s'écrie Adam : *duo in carne una!*

Mais quelle est la fin de ce contrat ? Dans quel but Dieu l'a-t-il formé ? Il le déclare lui-même en bénissant les deux époux, et en formulant cette grande loi de l'humanité : *Crescite et multiplicamini*.

Pages 387 et 388

Eh bien ! voulez-vous savoir quelle idée ses grands jurisconsultes avaient du mariage, écoutez cette définition qu'en donnait Modestus : *Nuptia sunt conjunctio maris et feminae et consortium omnis vitae, divini et humani juris communicatio*.

On ne saurait trop s'étonner d'entendre un jurisconsulte payen mettre en communion le droit divin et humain pour créer ce contrat qui doit durer toute la vie...

Mais il faut l'avouer, lorsque le jurisconsulte romain s'exprimait ainsi il n'était plus que l'écho du passé ; car les mœurs de Rome étaient alors en pleine décadence.

Et, comme toujours, pour faire croire à ses lecteurs qu'il n'emprunte rien à un écrivain sans le reconnaître, M. Routhier a cité Lucien Brun, d'une manière plus ou moins licite :

Il y avait (à Rome) trois modes différents de contracter mariage ; mais, comme dit M. Lucien Brun, la forme religieuse seule donnait à la fois la plénitude des effets civils, au mariage, et aux époux la dignité, l'honneur et la considération publique. Tel était le mariage contracté au milieu des solennités en quelque sorte sacramentelles de la *confarréation*.

Et, après avoir cité de la sorte M. Lucien Brun, — bien convaincu que personne ne le soupçonnera d'improbité, — il l'a copié textuellement, comme l'indique la double citation suivante :

Introduction à l'étude du droit, page 93

... Achevons le récit :

Immisit ergo Dominus soporem in Adam, cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus et replevit carnem pro ea. Et edificavit Dominus Deus, costam quam tulerat in mulierum et adduxit eam ad Adam. Et voici qu'Adam, ravi de la beauté de cette créature que Dieu a faite pour lui, donne le premier consentement au mariage et s'écrie : " Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair, voilà la moitié de moi-même !

Et lui, qui n'avait ni père ni mère à quitter... il ajoute : " C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une même chair... *duo in carne una!*

Le mariage est d'origine divine. Déjà nous pouvons l'affirmer, il est, de sa nature un acte religieux. C'est après avoir complété l'homme... que Dieu a prononcé ces paroles, adressées... à l'humanité tout entière : *Crescite et multiplicamini*.

Page 101

Elle est magnifiquement formulée par le jurisconsulte Modestin, dans cette définition, écho des traditions primitives de l'humanité :

" *Nuptia sunt conjunctio maris et feminae et consortium omnis vitae, divini et humani juris communicatio*.

Vous l'entendez, messieurs, l'union indissoluble pour la vie entière de l'homme et de la femme dans la participation du droit divin et humain.

Cette belle définition, ai-je dit, est un écho. En effet, au moment où elle était formulée, les mœurs du monde païen lui opposaient le plus universel et le plus honteux démenti.

ROUTHIER, Pages 388 et 389

Après le consentement du père de famille, après les fiançailles et l'échange des présents, le jour des noces avait été indiqué. Ce jour-là, avant l'aurore, les fiancés se rendaient au temple, où les dieux étaient invoqués, puis une victime immolée en présence de dix témoins, et où le prêtre offrait le pain de pur froment dont le partage entre les époux donnait son nom au mariage etc., etc., etc.

Page 404

Telles sont les erreurs de ce grand jurisconsulte (Pothier) qui est devenu, en quelque sorte, sans l'avoir voulu, le père du mariage civil.

Suivant Pothier, le mariage, comme sacrement, doit être revêtu des formalités prescrites par l'Eglise ; comme contrat, il est assujéti à des lois séculières dont la violation entraîne la nullité. La qualité de sacrement qui survient à ce contrat, en suppose la préexistence.

ROUTHIER

Conférences et Discours, page 381

La fin principale du mariage, c'est de perpétuer l'humanité, c'est de faire des hommes.

PLUS HAUT IL Y A :

Nous l'avons déjà dit, le mariage fait de l'homme et de la femme des instruments du créateur... dans le grand œuvre de la conservation de l'espèce...

Page 379

Quel est en effet le sentiment naturel qui pousse l'homme et la femme à le contracter ? — C'est l'amour...

Page 382

La nature veut que l'enfant ne soit pas séparé de ceux qui lui ont donné le jour, et pour cela il faut que les époux eux-mêmes restent unis jusqu'à la mort.

Pages 385 et 386

Vous savez que les Indes, dans les temps primitifs, ont vu fleurir les lois de Manou. Or, savez-vous comment ce code considérait et traitait le mariage ? Ecoutez ce texte, il est étonnant :

" L'homme et la femme ne font qu'une seule personne. L'homme complet se compose de trois : lui, la femme et l'enfant. Et la femme est la compagne de l'homme, à la vie, à la mort... Que la veuve vive dans la mortification de son corps, qu'elle se nourrisse de fruits purs, de fleurs et de racines : que jamais la femme, son seigneur mort, n'ose prononcer le nom d'aucun homme. " — Qu'en dites-vous messieurs ? N'est-ce pas admirable de grandeur et de fierté ?

Les premières paroles semblent copiées de la Bible et les dernières ne pèchent que par trop de sévérité.

Or, un excès appelle un autre excès, et les Indiens ne pouvant sans doute faire respecter cette loi trop rigoureuse, en sont venus à contraindre les veuves de s'immoler sur des bûchers...

LUCIEN BRUN, Pages 102 et 103.

Après le consentement du père de famille, après les fiançailles et l'échange des présents, le jour des noces avait été indiqué. Ce jour-là, avant l'aurore, les fiancés se rendaient au temple où les dieux étaient invoqués, puis une victime immolée en présence de dix témoins, et où le prêtre offrait le pain de pur froment dont le partage entre les époux donnait son nom au mariage etc., etc., etc.

Page 127

Pothier posait ainsi, sans le vouloir, les prémisses dont la constitution de 1791 devait formuler les conclusions.

" Mais si le mariage est sacrement, et sous ce respect, du ressort de la puissance ecclésiastique, il est aussi contrat civil ; et, comme contrat civil, il appartient à l'ordre politique et il est, en conséquence, sujet aux lois de la puissance séculière. La qualité de sacrement qui survient à ce contrat, mais qui en suppose la préexistence, etc.

LE PERE DIDON

Indissolubilité et Divorce, page 7 de la 1ère conférence.

Et d'abord quelle est la fin pour laquelle l'homme et la femme s'unissent. C'est, à la fois... le perfectionnement et le progrès de l'espèce.

Page 41

Pour quel motif, en vertu de quelle impulsion, l'homme et la femme s'unissent-ils par le contrat conjugal ?... Je n'ai pas peur de nommer, devant Dieu, l'affection et l'amour.

Page 33

L'enfant veut son père et sa mère unis comme au jour où il a été engendré. Et vous venez me parler de la dissolubilité du contrat matrimonial... Non, c'est impossible ! c'est contre nature !

Page 54

Savez-vous qui je vais appeler, ici, en témoignage, à l'appui de ma thèse ? Vous ne l'imaginez pas. Ce sont les lois de Manou, d'un Indien des temps primitifs. Voici les paroles textuelles de ces lois comparables, pour la pureté et la majesté, aux lois des Douze Tables :

" L'homme et la femme ne font qu'une seule personne. L'homme complet se compose de trois : lui, la femme et l'enfant. Et la femme est la compagne de l'homme, à la vie, à la mort... Que la veuve vive dans la mortification de son corps, qu'elle se nourrisse de fruits purs, de fleurs et de racines ; que jamais la femme, son seigneur mort, n'ose prononcer le nom d'aucun homme. "

C'est immense ! Cela dépasse en audace tout ce qu'on est accoutumé à concevoir et à dire. C'est si fier, si puissant et si austère ; ces débris du grand âge si splendides, que quand les hommes ont été déçus, savez-vous ce qu'ils ont fait ? Ils n'ont pu porter cette superbe loi qui dépassait leurs forces. Alors, les femmes désespérées ont allumé des bûchers ; elles sont mortes.

ROUTHIER, page 426.

Dans certains cas, donc, tous deux auront manqué à leur devoir. Eh bien ! messieurs, si ceux-là souffrent, ils ont *merité* de souffrir.

Page 428

Admettons, si vous le voulez, que nous avons devant nous une victime innocente de l'indissolubilité conjugale; son sort est triste, et je la plains sincèrement. Mais tous les grands principes, toutes les grandes causes... n'ont-elles pas leurs douloureux sacrifices ?

Page 430

Les nations sont des arbres, dont les familles sont les racines; si vous détruisez quelques racines seulement, les arbres pourront vivre encore; mais si vous en détruisez un grand nombre, les arbres mourront.

Nous allons voir à présent une partie de ce que M. Routhier a pris à M. Rio pour faire sa conférence sur l'art.

En débutant dans cette conférence, M. le juge a écrit les lignes suivantes :

" Si j'ai tort, ce n'est pas qu'un pareil sujet ne soit pas approprié à la circonstance; mais c'est qu'il y a dans le personnel de cette Faculté des voix bien plus autorisées que la mienne à le traiter. "

" Est-ce une raison de reculer devant ma tâche ? Je ne le crois pas, et je me dis que si je parle de l'Art moins bien que d'autres, j'en parlerai autrement... "

C'est à n'en pas croire ses yeux ! M. Routhier n'a pas été capable d'écrire ce qu'on vient de lire—à part les clichés appropriés à la circonstance et des voix plus autorisées que la mienne—sans plagier l'éternel Paul de Saint-Victor, qui a dit dans sa préface des *Deux Masques* :

" On a beaucoup écrit sur le théâtre grec. En reprenant un sujet si souvent traité, j'ai tenté de faire autrement sinon mieux que mes devanciers. "

Comme on le voit, M. Routhier a été obligé de plagier pour dire ce qu'on a sous les yeux. Et puis, il a prétendu vouloir parler de l'art autrement que les autres uniquement pour chasser tout soupçon qui pourrait planer sur son travail. En tout cas, la confrontation suivante prouvera que M. le juge procède passablement de M. Rio.

ROUTHIER, page 66.

Il y a surtout deux dogmes de la religion primitive que les Grecs du siècle de Périclès croyaient fermement. C'était la chute originelle, et l'espérance d'une future réhabilitation de l'homme.

L'artiste grec croyait que l'homme avait été jadis parfait; qu'à une certaine date de son existence, il avait péché, et que la dégradation avait été le châtiment de sa chute.

Page 67

Phidias aurait rougi de ses succès s'il avait pu voir leurs œuvres...

Son type féminin, ne fut pas Vénus, mais Minerve.

Assurément, quand M. Routhier disait qu'il allait parler de l'art autrement que les autres, il avait oublié M. Rio.

ROUTHIER, page 67

Cette déesse Minerve qui, soustraite aux lois de la génération, sortit miraculeusement et toute armée du cerveau de Jupiter, qui personnifiait non seulement la sagesse mais la chasteté, et qui triompha de la Gorgone, espèce d'incarnation de Satan, n'est-elle pas une image ou une figure, très imparfaite si l'on veut, mais cependant caractéristique de la femme bénie entre toutes les femmes, qui fut promise à l'homme immédiatement après sa chute, qui, échappant à la loi universelle, fut conçue sans péché, et qui enfin écrasa la tête du serpent.

LE PERE DIDON, page 94

Or, messieurs, voulez-vous plaider ici pour les coupables ? Les coupables... je le répète, ils n'ont que ce que leur vie leur a mérité.

Pages 94 et 95

Admettez-vous que des innocents se sacrifient quelquefois ?

Est-ce que la société ne repose pas tout entière sur ce principe généreux du sacrifice.

On voit des innocents accepter la mort sans hésiter, si de grandes causes réclament que les innocents meurent.

Page 114

L'arbre déraciné, ici, c'est tout un peuple dont la famille est en dissolution.

Je ne crois pas aux arbres déracinés, quand ils seraient des géants de la forêt que la hache n'a jamais touchés. Qu'est-ce que le chêne dont les racines ne tiennent plus au sol ? Un bois mort.

Nous allons voir à présent une partie de ce que M. Routhier a pris à M. Rio pour faire sa conférence sur l'art.

En débutant dans cette conférence, M. le juge a écrit les lignes suivantes :

" Si j'ai tort, ce n'est pas qu'un pareil sujet ne soit pas approprié à la circonstance; mais c'est qu'il y a dans le personnel de cette Faculté des voix bien plus autorisées que la mienne à le traiter. "

" Est-ce une raison de reculer devant ma tâche ? Je ne le crois pas, et je me dis que si je parle de l'Art moins bien que d'autres, j'en parlerai autrement... "

C'est à n'en pas croire ses yeux ! M. Routhier n'a pas été capable d'écrire ce qu'on vient de lire—à part les clichés appropriés à la circonstance et des voix plus autorisées que la mienne—sans plagier l'éternel Paul de Saint-Victor, qui a dit dans sa préface des *Deux Masques* :

" On a beaucoup écrit sur le théâtre grec. En reprenant un sujet si souvent traité, j'ai tenté de faire autrement sinon mieux que mes devanciers. "

Comme on le voit, M. Routhier a été obligé de plagier pour dire ce qu'on a sous les yeux. Et puis, il a prétendu vouloir parler de l'art autrement que les autres uniquement pour chasser tout soupçon qui pourrait planer sur son travail. En tout cas, la confrontation suivante prouvera que M. le juge procède passablement de M. Rio.

RIO, Introduction à l'Art chrétien, page II.

... Aux Grecs (échut) enfin le dogme de la double dégradation de l'homme, par suite de sa chute, dégradation de son âme et dégradation de son corps, comme si cette race privilégiée n'avait entendu... que ces paroles de la Genèse : " Dieu créa l'homme à son image ". Et ce n'est pas de les avoir entendues qui constitue le privilège des Grecs; c'est de s'être donné instinctivement la mission de réhabiliter la créature humaine.

Pages IV et V

La grande école de Phidias ne glorifie pas indistinctement toutes les divinités de l'Olympe.

Le type qu'elle s'attacha le plus à perfectionner et qu'elle reproduisit le plus souvent, fut la Minerve.

Assurément, quand M. Routhier disait qu'il allait parler de l'art autrement que les autres, il avait oublié M. Rio.

RIO, page VIII

Qu'est-ce donc que cette fille de Jupiter, soustraite, par un privilège spécial, aux lois de la génération, et sortant tout armée du cerveau de son père ? Que signifie sa victoire sur la Gorgone... et cet attribut suprême de la sagesse, que Phidias avait si bien exprimée sur le fronton du Parthénon, n'était il pas la formule mythologique d'un dogme depuis longtemps perdu pour le peuple...

Pour déguiser ce qu'il prenait à M. Rio, pour faire un rapprochement analogue à celui dont il se rendit coupable dans ses *Grands Dramas*, en cherchant à faire voir la ressemblance de la vierge Marie avec la déesse Io, M. Routhier a essayé de faire d'un vieux dogme païen celui de l'Immaculée Conception.

Franchement, il n'y a pas de mot pour désigner une pareille audace. Quoi qu'il en soit, continuons à admirer la probité de M. Routhier :

ROUTHIER, page 80

Vasari, historien de la peinture, qui n'était pourtant pas un admirateur de l'école mystique, parlant d'un tableau de l'Annonciation de Fra Angelico, disait que le profil de la Vierge avait quelque chose de si délicat et si pur, qu'on l'eût cru tracé non par une main d'homme, mais dans le paradis.

L'Annonciation et le Couronnement de la Vierge sont deux sujets qu'il affectionnait et qu'il a traités plusieurs fois.

Et M. Routhier, pour tâcher encore de faire croire à ses lecteurs qu'il ne voudrait rien prendre à un écrivain sans avouer son emprunt, a cité hypocritement M. Rio :

" M. Rio, qui est si bon juge en ces matières, est d'avis que la parole humaine est et sera à jamais impuissante à rendre la beauté de cette composition vraiment divine. "

Voyons maintenant la vingtième partie de ce que M. Routhier a pris au Père Félix pour continuer son travail sur l'art :

Conférences et Discours, page 56

Mais qu'est-ce que le Beau ? Le beau se laisse percevoir, sentir, comprendre; mais il n'est guère facile de le définir.

Page 60

L'homme qui, comme M. Taine, ne voit rien au delà du réel, peut avoir un talent merveilleux, mais il ne peut pas être un artiste dans la véritable acception de ce beau titre etc.

Page 61

Comme les astres sans nombre... comme toutes les créatures... les œuvres de l'art doivent raconter la gloire de Dieu.

M. Routhier avait probablement oublié aussi le Père Félix le jour où il déclarait vouloir parler de l'art comme personne ne l'avait fait avant lui.

Page 61

L'aspiration insatiable de l'art est de monter, monter toujours....

L'art vient du ciel, et non seulement il doit y retourner, mais il doit entraîner avec lui l'humanité. C'est son rôle, c'est sa mission sociale.

Et, cette fois encore, M. Routhier a cité celui qu'il pillait pour faire croire à son honnêteté :

" Suivant la belle expression du Père Félix, s'il touche à la matière, c'est pour mieux la transfigurer dans les clartés de l'esprit " etc.

Page 61

Donnez au véritable artiste tout ce que l'homme demande généralement pour être heureux en ce monde, et vous ne le délivrerez pas de sa souffrance... Comme l'a dit quelqu'un, il n'y a pas de grands génies sans mélancolie.

Page 62

...mais je vous dis qu'au fond de ces cœurs ardents il y avait un vide immense... Un immense ennui les travaille... C'est un mal incurable, une nostalgie profonde.

La vraie patrie de l'artiste est ce monde idéal...

Page 69

Lorsque M. Renan a osé dire " qu'il avait antagonisme absolu entre l'art et le christianisme qui substitue à la beauté idéale du corps humain la maigre image d'un supplicié tirillé par quatre clous " etc.

Et des personnes intelligentes et probes oseraient prétendre, après ce qu'on vient de voir, que les *Conférences et Discours* peuvent soutenir la réputation littéraire de M. Routhier ! Autant vaudrait dire, ma foi ! que les *Grands Dramas* sont l'œuvre d'un écrivain consciencieux.

RIO, Tome II, page 339

Il paraît que Fra Angelico avait beaucoup mieux réussi dans l'Annonciation, que Vasari vit dans une chapelle de la même église, et dans lequel le profil de la Vierge avait, selon lui, quelque chose de si délicat et si pur, qu'on l'eût cru tracé non par une main d'homme, mais dans le paradis.

Page 359

Fra Angelico trouva moyen de se surpasser lui-même, en peignant l'Annonciation de la Vierge et de son Couronnement.

Conférences de Notre-Dame, p. 11 et 12

Qu'est-ce que cette chose (le Beau) tout à la fois si émuvant et si délicate, si obscure et si claire... Comment définir ce qui semble par sa nature même échapper à la définition.

Page 86

Un homme de notre temps, (Taine) parlant avec un certain éclat de cette grande chose de l'art, n'a pas craint d'écrire et d'imprimer ces mots : " Quand pour la première fois on découvre la vie réelle... on ne désire rien au delà, etc. "

Page 66

Le ciel de l'art comme le ciel de la nature a pour fin dernière de raconter la gloire de Dieu.

Pages 67 et 68

Monter et attirer en haut, c'est la nature et l'essence même de l'art.

Le ministère de l'art, sa grande fonction sociale, est de perfectionner la vie humaine... Oui, élever les hommes en les attirant vers les hauteurs... voilà votre vocation...

Page 88

Il y a dans le fond du génie artistique une autre disposition révélatrice de sa destinée, c'est comme un immense ennui... Je ne sais plus qui a dit le premier ce mot demeuré célèbre : " Il n'y a pas de grand génie sans mélancolie. "

Pages 89 et 90

Il y a une mélancolie misérable qui se consume elle-même... Le génie sent et porte en lui des abîmes de vide et dans ce vide souvent l'inexprimable ennui.

...Ils souffrent, à la lettre, le mal du pays. Ils voient de loin leur vraie patrie, et ils ont au cœur la nostalgie de l'exilé.

Page 297

Et ils n'ont pas craint d'ajouter que le christianisme est avec l'art dans un antagonisme absolu, parce " qu'il a substitué à la beauté idéale du corps humain la maigre image d'un supplicié tirillé par quatre clous " (1).

(1) Renan

A travers la presse canadienne

Le *Quotidien*, organe conservateur, déclare que la *Vérité*, de Québec, est une "feuille dont il ne faut attendre aucune justice". Celui qui inspire le *Quotidien* sait que cela est faux.

La *Presse* n'est guère plus rassurée que nous sur le résultat des élections. Dans son numéro du 21 mai elle parle en ces termes des conservateurs d'Ontario qui prêtent main forte à McCarthy :

"C'est l'aspect le plus menaçant de notre situation, car si ce groupe élit un nombre d'adhérents suffisant pour tenir la balance, entre les conservateurs et les libéraux, aucun des deux ne pourra former un gouvernement qui ait la force nécessaire pour conduire les affaires du pays.

"Ces signes précurseurs n'ont rien de rassurant et il deviendra peut-être nécessaire de réunir dans un seul camp tous les hommes raisonnables des deux partis pour venir à bout de cette bande de fanatiques.

"Que ce soit sir Charles Tupper ou M. Laurier qui l'emporte dans la lutte, ils se trouveront en présence de ces irréconciliables qui sont prêts à se joindre à n'importe quel parti pour satisfaire leur fanatisme et qui, s'ils sont assez forts, rendront tout gouvernement impossible."

Sir Charles Tupper ayant déclaré qu'il "n'est pas question d'imposer des écoles séparées à la province de Manitoba, mais seulement de faire respecter le droit de la minorité", nous avons demandé aux feuilles ministérielles de nous expliquer comment le gouvernement pourra faire respecter le droit de la minorité aux écoles séparées sans imposer les écoles séparées à Manitoba. Le *Monde* et le *Courrier de Saint-Hyacinthe* ont bien voulu nous donner ce qu'ils croient être une solution de la difficulté. Le premier dit :

"Il ne peut pas être question d'imposer des écoles séparées à la province de Manitoba, puisque la loi et la constitution les lui imposent déjà."

Sans doute, le Manitoba n'avait pas le droit d'abolir les écoles séparées ; mais, de fait, il les a abolies. Il les a tellement abolies qu'il faut une loi pour les faire revivre. Faire revivre des écoles séparées dans une province qui les a abolies, n'est-ce pas imposer à cette province les écoles séparées ?

Le *Courrier* s'exprime comme suit :

"L'idée de Sir Charles Tupper nous paraît bien claire et nous la comprenons comme suit : "Notre intervention n'a pas pour but l'établissement d'écoles séparées, mais le redressement d'un grief dont la conséquence fatale est le rétablissement de ces écoles."

Voilà ce que l'on appelle fendre un cheveu en quatre !

Mon but n'est pas d'enlever à Pierre l'argent qu'il a volé à Paul pour le remettre à son propriétaire ; je me propose seulement de redresser le grief de Paul de telle sorte qu'il recouvre l'argent que Pierre lui a volé ! C'est lumineux !

La *Presse*, en parlant d'un récent sermon du Rev. Hunter, dit :

Au cours de son sermon, le Dr Hunter a fait une chaude apologie de M. Laurier et de la conduite qu'il a tenue sur la question des écoles du Manitoba. Comme citoyen, c'était son droit et ce n'est pas nous qui le lui contesterons. Mais alors, pourquoi deux poids et deux mesures ? Si le Dr Hunter ne fait qu'exercer un droit en approuvant la politique de M. Laurier du haut de la chaire dans une église méthodiste, comment contester à Mgr Laflèche la droite de la désapprobation dans la chaire d'une église catholique ?

ENCORE LE LANGAGE DOUBLE

Le *Daily Nor'-Wester*, organe conservateur publié à Winnipeg, dit ce qui suit, dans son numéro du 19 mai, sous le titre : "M. Laurier est en faveur des écoles séparées et de la coercition :

"Il y a deux catégories de personnes en faveur d'une législation remédiate, savoir celles qui désirent des écoles séparées *in se* et celles qui voudraient plutôt s'en passer mais qui veulent la justice et le respect de la constitution. M. Laurier appartient à la première catégorie, comme chacun peut le voir par les extraits de ses discours que nous donnons ci-après. Est ce qu'il y a la moindre différence entre ses opinions et celles de M. Hugh John Macdonald, si ce n'est que M. Macdonald n'aime pas les écoles séparées et que M. Laurier les aime."

Suivent de nombreux extraits de divers discours de M. Laurier par lesquels l'organe conservateur de Winnipeg prétend établir que M. Laurier est un partisan des écoles séparées.

Nous appelons, encore une fois, l'attention des chefs conservateurs sur ce langage qu'on tient sur le compte de M. Laurier dans les milieux anglais et protestants. On y fait des efforts surhumains pour convaincre le public que le chef de l'opposition est plus favorable à la cause des écoles séparées que ne sauraient l'être les ministres. On espère gagner ainsi quelques votes protestants à la cause ministérielle ; mais ne s'aperçoit-on donc pas que ces appels, destinés à nuire à M. Laurier auprès des ennemis des écoles séparées, seront largement exploités en sa faveur dans la province de Québec et dans les contres catholiques des autres provinces ?

A défaut de toute considération d'un ordre supérieur, est-ce que le simple intérêt électoral n'est pas suffisant pour faire comprendre au parti conservateur qu'il doit tenir un seul et même langage partout ?

ENFANTILLAGE INDIGNE

Il est donc vrai ce qu'affirment les journaux conservateurs : A la récente assemblée de Lévis, M. Laurier s'est amusé à faire des calembours atroces. Voici ce que nous lisons dans l'*Electeur* de samedi dernier :

"Dans le cours de son discours à Lévis, M. Laurier a fait un jeu de mot superbe.

"Je suis, dit-il, aussi certain d'arriver au pouvoir le 23 juin au soir, que je suis sûr de ma propre existence. Du reste, messieurs, la défaite est inscrite jusque dans les plis mêmes du drapeau conservateur. Nous la trouvons jusque dans le nom de celui qui est leur chef, puisqu'il s'appelle Tupper. Et d'un autre côté, si vous l'interprétez autrement, que veut-il dire !..... *T'as peur*."

"La foule a été vivement amusée de cette brillante saillie du chef libéral."

C'est vraiment pitoyable ; et l'on dit que tout le discours de M. Laurier a été de cette force. C'est au point que des personnes bien disposées à l'égard du chef libéral sont revenues de l'assemblée de Lévis parfaitement dégoûtées de lui.

Il est incroyable qu'un homme d'état qui aspire au poste de premier ministre descende au calembour, qu'on a justement appelé, "l'esprit des sots". Cela indique chez M. Laurier un manque absolu de profondeur intellectuelle.

Un homme politique qui fait de plats calembours sur le nom de son adversaire

est impropre à conduire les affaires du pays.

Quant à l'*Electeur*, c'est entendu qu'il admire tout chez M. Laurier, même ses plus grosses bêtises.

Une opinion de M. McCarthy

Parlant naguère à Napanee, Ontario, M. McCarthy, d'après le *Star* du 21 mai, s'est exprimé comme suit :

"M. McCarthy a parlé de la question commerciale et à dit à ses auditeurs de ne pas se laisser effrayer par l'assertion que M. Laurier serait pire que sir Charles Tupper. Il ne saurait être pire que lui, dit-il, et je suis certain qu'il est beaucoup meilleur."

A la place de M. Laurier nous n'aimions pas un pareil certificat.

Mgr Ireland ruiné

Sous ce titre, on lit ce qui suit dans la *Patrie*, de Montréal, à la date du 21 mai :

"Une dépêche de St-Paul, Minn., nous apprend que Mgr Ireland a perdu un million et demi de dollars dans des spéculations d'immeubles, depuis quelques années. Il se trouve complètement ruiné. C'est sa fortune personnelle qui s'est ainsi évanouie comme un rêve.

"Il y a une douzaine d'années, il acheta, dans les environs de St-Paul, une langue de terre dont la valeur ne tarda pas à se décupler. Mais la dépression commerciale de ces dernières années l'a mis dans l'impuissance de faire face à ses obligations. De là complication dans ses affaires."

S'il se fût agi de tout autre évêque catholique, d'un évêque canadien surtout, la *Patrie*, en annonçant une pareille nouvelle, nous aurait fait une jolie homélie sur la vanité des choses humaines et sur les inconvénients qu'il y a pour les prélats de se livrer aux spéculations.

La vérité au sujet de Cuba

Sous ce titre *The Review*, de Chicago, reproduisait naguère du *St Vincent's Journal* la déclaration suivante d'un prêtre catholique tout à fait renseigné sur les affaires de Cuba :

"L'insurrection cubaine qui sévit actuellement est une insurrection, non pas tant des Cubains, que d'un élément révolutionnaire étranger dont toute l'Amérique du sud est affligée. Des aventuriers tourmentés, ennemis de Dieu et des hommes, du ciel et de la société, qui, à l'appel de chefs ambitieux capables de payer leurs services, sont également prêts à allumer une révolte au Brésil, au Pérou ou dans tout autre pays du sud ou du centre, voilà l'élément qu'on trouve au fond du soulèvement cubain actuel. Les nouvelles extravagantes que publient les journaux des Etats-Unis au sujet de la cruauté espagnole et de l'oppression espagnole sont malicieusement fausses. Je le sais."

On comprendrait, jusqu'à certain point, la conduite de ces feuilles, car l'amour de la sensation explique bien des choses chez les journalistes. Mais ce que l'on comprend moins, c'est la conduite du congrès de Washington qui manifeste si bruyamment ses sympathies pour les fauteurs de la guerre civile au Cuba et qui s'applique à insulter l'Espagne de la façon la plus brutale. Oui, nous avons le triste spectacle des représentants d'un grand peuple prenant fait et cause pour une bande de brigands dont les atrocités ne peuvent plus être niées. Le fanatisme

religieux doit être au fond de ces étranges sympathies du congrès de Washington, L'Espagne est un pays catholique et les chefs des insurgés cubains sont probablement des francs-maçons, de la race de ceux qui ont assassiné l'immortel Garcia Moreno.

Annales de la Semaine

CANADA

— Le Père Lucasse nous prie d'annoncer qu'il y aura une excursion à Baie des Pères, Lac Temiscamingue, qui partira de Montréal le 3 juillet au soir pour être rendue le 4 (samedi) à Baie des Pères. Les billets seront bons pour plusieurs semaines ; les prix seront très réduits et le public connaîtra bientôt tous les détails de cette excursion. Messieurs les curés sont priés de s'y rendre et d'y amener quelques-uns de leurs paroissiens. Nous espérons que les cercles agricoles voudront bien envoyer des délégués.

— C'est maintenant un fait accompli : l'honorable J. A. Ouimet, ci devant ministre des travaux publics, est nommé juge de la cour d'appel.

— A l'occasion de la fête de la Reine, MM. Chapleau et Meredith ont reçu le titre de commandeur de Saint-Michel et de Saint-George.

ETATS-UNIS

— Le *Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio, nous apprend que pendant une seule semaine un seul magistrat de Cleveland a accordé cinquante divorces !

— Le *Catholic Mirror*, à la date du 23 mai, nous apprend qu'une sorte d'épidémie de spiritisme sévit à Baltimore en ce moment. Les médiums abondent, et "tout le monde", dit-on, les consulte. Dans un récent procès pour meurtre le spiritisme a figuré, et le *Mirror* affirme qu'au moins un membre du jury a ajouté foi à ce que les esprits avaient dit. Comme le fait remarquer notre confrère, quand le spiritisme n'est pas une pure supercherie—ce qu'il est souvent—c'est une diablerie. Et, cependant, des catholiques, paraît-il, malgré la défense de l'Eglise, assistent aux séances des spirites.

— La saison des cyclones a commencé dans l'ouest. On signale de terribles dégâts et de nombreuses pertes de vie dans l'Iowa et le Michigan.

L'ŒUVRE DE M^{lle} VAUGHAN

(De l'*Univers*).

(Suite et fin.)

L'œuvre de miss Diana Vaughan n'est pas moins importante au point de vue historique. Elle nous donne, on peut le dire, une page d'histoire qui n'existait pas. Et quelle page, grand Dieu ! Comme à sa lumière, les événements des trois derniers siècles s'illuminent de soudaines clartés. Jusqu'ici nous n'avions pas sur les origines vraies de la franc-maçonnerie des renseignements suffisamment précis. Les uns voulaient rattacher la secte à l'affaire des Templiers. D'autres la faisaient remonter aux Albigeois. Plusieurs lui assignaient une origine manichéenne. Quelques-uns même acceptaient de confiance la légende des constructeurs du temple de Salomon. Toutes ces opinions ont une part de vérité, remarque Diana Vaughan, si l'on veut dire que le même esprit a dirigé plus ou moins ces diverses manifestations du mal. Mais quant à la franc-maçonnerie telle que nous la voyons aujourd'hui organisée, elle remonte bien

moins haut. C'est au dix-huitième siècle, en 1717, qu'elle a fait son apparition officielle dans l'histoire. Son organisation est l'œuvre des Rose-Croix, disciples de Fauste Socin, fruit lui-même de la réforme et qui vivait à la fin du XVIIe siècle. C'est en 1617 que se tint la première réunion internationale des disciples de Fauste Socin. Là, il fut décrété que, pendant un siècle, on vivrait dans le secret le plus absolu et qu'on ne se révélerait au monde pour entreprendre la guerre ouverte contre l'Eglise que cent ans après, jour pour jour. Et cent ans après, le 31 octobre 1717, la franc-maçonnerie, sans renoncer aux louvoisements et à l'occultisme qui conviennent si bien à son œuvre de ténèbres, décrétait qu'il ne fallait plus craindre de frapper de grands coups et d'enrôler manifestement des adeptes. Nous savons quelle a été son œuvre, depuis, et quels ont été ses progrès. Aujourd'hui elle enlace le monde entier. Son chef est à Rome, dressant orgueilleusement son trône en face même du trône où siège le Vicaire du Christ.

La franc-maçonnerie est donc sortie de la Réforme par l'entremise des Rose-Croix sociniens. C'est un chef des Rose-Croix sociniens, de tous le plus fameux, Thomas Vaughan, quatrième successeur de Fauste Socin, et l'ancêtre en ligne directe de miss Diana Vaughan, qui a été, vers le milieu du XVIIe siècle, l'organisateur de la franc-maçonnerie actuelle. C'est lui qui, le premier, a eu l'idée d'incorporer les Rose-Croix sociniens aux confréries de libres ou francs-maçons et de propager ses doctrines infernales à la faveur du crédit dont jouissaient alors ces confréries. C'est lui qui a créé deux des trois principaux grades dont se glorifient les francs-maçons : celui de " Maître " et celui d' " Apprenti. "

Ces choses-là, nous ne les connaissions pas. Et c'est vraiment une grâce du ciel qu'elles nous soient manifestées. Or, celle qui nous les dit a été admirablement placée pour les connaître ; car, ainsi qu'elle nous en avertit, c'est goutte à goutte qu'on lui a fait boire cette histoire de la maçonnerie que son père et son oncle regardaient comme leur plus beau titre de gloire et la plus précieuse illustration de leur famille. Aussi, quelle précision et quelle abondance dans les documents qui nous sont fournis. C'est merveille de voir se dérouler avec tant de netteté le récit de cette histoire pour nous si importante. Encore une fois, il y a là une grâce du ciel, un de ces coups de la Providence qu'on ne saurait trop admirer et mettre à profit. Nous sommes à la veille d'une lutte décisive entre l'Eglise de Jésus-Christ et l'église de Satan. N'est-il pas de première nécessité pour nous, qui devons livrer le bon combat, de nous bien renseigner sur les manœuvres et la tactique de nos plus mortels ennemis ?

Et ceci nous amène à dire un mot de l'œuvre de miss Diana Vaughan au point de vue politique et religieux. Il est certain, à n'en plus douter maintenant, que les loges et les triangles ont juré et poursuivent avec une habileté satanique la destruction du catholicisme et le renversement de tout ce qu'il y a d'honnête et de juste dans la société. Le palladisme et la franc-maçonnerie sont essentiellement anticatholiques et anti-patriotiques. Ils rêvent d'un communisme ou plutôt d'une sauvagerie internationale où tout ce qui pour nous est

vertu aurait raison de vice. Pour eux, le bien est le mal, et le mal, le bien ; d'un mot : Satan est leur Dieu et ils le veulent faire adorer par toute la terre. Voilà l'œuvre qu'ils poursuivent. Jusqu'ici, on en avait pu douter ; on pouvait traiter d'exagérés ceux qui dénonçaient le péril. Aujourd'hui, l'inférieur dessein nous est manifesté avec une telle force et une telle évidence que nous serions inexcusables si nous voulions encore ne pas voir. C'est une ex-grande-prêtresse de Lucifer qui nous dit les projets qu'on a contre nous et qu'elle a eus elle-même, longtemps abusée et trompée. Elle connaît les principaux chefs ennemis ; elle a vécu avec eux ; ils lui étaient, en quelque manière, soumis ; quand elle présidait un Triangle, ils venaient tous et, se prosternant devant elle comme devant la personnification de leur dieu, ils lui disaient, en lui baisant la main : " Salut à toi, notre très haute sœur Lucifera ! " Et elle nous dit les complots qu'on forme là contre nous ; elle nous dit à quelles pratiques monstrueuses on s'y livre ; comment on a juré notre perte et comment on la poursuit.

Or, il est constant, d'autre part, qu'on accuse certains personnages publics d'appartenir à cette secte. On dit qu'il y a des députés francs-maçons, des sénateurs francs-maçons, des ministres francs-maçons ; on dit même que des chefs d'Etat seraient eux aussi francs-maçons. Eh bien ! c'est là ce qu'il faut éclaircir. La franc-maçonnerie est-elle ce qu'on nous la dit être ? Est-elle ce que nous la révèle miss Diana Vaughan ? Si cela n'est pas, il faut qu'on nous le dise ; il faut qu'on démente, et non par de simples négations, mais avec preuves à l'appui, des accusations si formidables. Que si de telles accusations étaient vraies ; s'il était vrai que la franc-maçonnerie est une secte diabolique poursuivant, sous des dehors hypocrites, le renversement de tout ordre et de toute société ; — et s'il était vrai que des hommes préposés au gouvernement des peuples en font partie ; s'il est vrai que ces hommes n'entendent user du pouvoir que pour atteindre le but de la secte, que ces hommes le disent enfin — et qu'on le sache !

Nous ne rappellerons qu'un fait, un seul, mais triste et significatif. Voilà bientôt deux ans que les représentants de la France au Sénat votaient, après un très beau discours de M. Charles Dupuy, alors président du conseil, une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. La France entière tressaillait d'espérance. Mais il était en Italie un homme qui veillait. Et cet homme avait nom Lemmi. Et il adressait aussitôt à tous les maçons de France, particulièrement à ceux qui siégeaient dans les deux assemblées, une voûte encyclique où, mêlant le cynisme à la haine, il insultait notre pays et celle qui en est la plus pure gloire ; puis il concluait en enjoignant l'ordre formel de s'opposer de toutes ses forces à la glorification de Jeanne d'Arc. Et la fête de Jeanne d'Arc n'a pas été votée. Et nos députés ont obéi. Et nos gouvernants se sont inclinés devant l'injonction de cet homme qui se disait ouvertement n'avoir que deux passions au cœur : la haine de Dieu et la haine de la France. Et au moment où ces choses se passaient, ceux-là même qui oubliaient à ce point leur devoir de Français et de représentants du peuple, osaient mettre en accusation devant la Chambre un évêque et, à son occasion, tous les catholiques de

France, pour ce motif qu'ils obéissaient à un souverain étranger. Voilà où nous en sommes. Et voilà comment on est parvenu à confondre, chez nous, toutes les notions du vrai et du juste : — les francs-maçons obéissant à Lemmi et reprochant aux catholiques d'obéir au Pape ! Il serait difficile de concevoir énormité plus grande. Tant d'hypocrisie révolte ; et l'on se prend à regretter qu'il n'y ait pas dans notre pays une voix assez puissante et assez persuasive pour convaincre et rassembler tous les cœurs honnêtes afin de rejeter loin de nous ceux qui nous veulent tant de mal. Cette voix ! mais ne l'avons-nous pas entendue à maintes reprises et, dernièrement encore, le Pontife vénéré qui, Lui, aime si passionnément la France, ne nous redisait-il pas qu'il fallait nous unir tous, laisser de côté nos mesquines querelles et faire un suprême effort pour triompher de nos ennemis qui ne sont pas seulement les ennemis de l'Eglise et de la France, mais les ennemis du genre humain. Ah ! si nos yeux voulaient enfin s'ouvrir ! — L'œuvre de miss Diana Vaughan est merveilleusement faite pour y aider. A nous de ne point laisser perdre la grâce si précieuse que le ciel nous envoie.

Mais il y a, parmi nous, toute une foule d'honnêtes gens, de gens qu'on ne saurait assez louer pour leur respect du pouvoir et de l'autorité. Ces hommes semblent ne pouvoir croire à la méchanceté des autres hommes. Ils s'ingénient à tout voir sous un jour bon. Les actes les plus pervers, dès lors qu'ils sont masqués de protestations hypocrites, ils les subissent, ils s'efforcent de les expliquer ; ils vont même jusqu'à les justifier. Et ils ne voient pas qu'ils sont le jouet d'une poignée d'audacieux qui, eux, poursuivent un but satanique et s'y acheminent tous les jours plus rapidement, grâce précisément à cette complicité inconsciente que leur prêtent cette foule de gens honnêtes, foncièrement patriotes, mais trop obstinés à ne point voir. Fasse le ciel que tout ce qu'il y a d'honnête dans notre pays, ayant enfin le courage d'envisager la triste réalité telle qu'elle est, s'unisse dans une même pensée et dans un même effort, non pas pour renverser l'ordre établi — nul, plus que nous, ne respecte l'autorité sous quelle forme qu'elle se présente — mais, au contraire, pour lui assurer son plein et parfait épanouissement, après l'avoir épuré, rajeuni et moralisé.

FR. THOMAS-M. PÈGUES. O. P.

Lecteur en Théologie.

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Religion :

L'Apocalypse de saint Jean. — Ordonnance et interprétation des visions allégoriques et prophétiques de ce livre, par le R. P. Gallois, Dominicain. Prix : 1 fr. 50. — P. Lethieloux, à Paris.

" De toutes les études que j'ai lues sur ce livre mystérieux, dit le P. Monsabré, la vôtre est assurément celle qui répond le mieux à l'idée que je me suis toujours faite de l'exil de Pathmos. Vous me paraissez avoir trouvé la juste mesure... Tel qu'il est, votre travail sera utile aux âmes croyantes qui adorent les mystérieux et sublimes desseins de Dieu dans l'épanouissement à travers les siècles, du grand ouvrage de la Rédemption. "

Histoire :

HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE, par A. Rastoul. Nouvelle édition illustrée de nombreux portraits. 1 vol. gr. in-8. Prix : 4 fr. — Delhomme & Brigueot, à Paris.

Cette nouvelle édition, " revue et corrigée ", forme un beau volume qui a sa place marquée dans les bibliothèques populaires ou paroissiales et fera un excellent livre de distribution de prix.

L'auteur a su, dans un volume de médiocre étendue, condenser l'histoire, si complexe, de la Révolution française et être précis sans tomber dans la sécheresse.

Comme le dit M. Rastoul, dans son court avant-propos, " ce livre est un livre de bonne foi " — qualité que l'on sera d'autant plus heureux de retrouver ici qu'elle fait souvent défaut chez les historiens de la Révolution.

Questions sociales :

MAURICE MAIGNEN et les œuvres ouvrières, par V. de Marolles. 1 vol. in-8 de 236 pages, illustré de 32 gravures. Prix : 2 fr. 50. — Société de S. Augustin, à Bruges.

Le nom de l'auteur et le nom du héros suffiraient à garantir le succès de ce livre. Fondateur et président de l'Association des publicistes chrétiens, M. de Marolles est aussi connu comme écrivain, qu'apprécié dans les œuvres. Quant à M. Maignen, si intimement associé à M. Le Prévost dans la fondation des Frères de Saint-Vincent de Paul, son souvenir éveille un mouvement de sympathie et de reconnaissance chez tous ceux que trouble ou inquiète la guerre des classes. Artiste, poète, homme du monde, M. Maignen présente le péril social à l'heure où les plus clairvoyants n'en avaient cure. Pour le conjurer, il se donna lui-même aux miséreux, afin de leur rendre la foi et l'espérance, par le moyen de la charité. Sans prétendre qu'il n'y ait pas autre chose à faire pour résoudre le redoutable problème qui se pose, — et qu'exploitent de sinistres charlatans, plus désireux d'aigrir que de panser les plaies dont ils vivent, — il y a des leçons pour tous dans la vie de ce précurseur, qui a du moins le mérite d'être allé, l'un des premiers, au devant du peuple, les bras et le cœur ouverts.

Sciences :

ELECTROSTATIQUE, par J. A. Montpellier. 1 vol. in-18 avec 121 figures. Prix : 4 fr. Cartoné percaline, 4 fr. 50. — A Grelot, à Paris.

Cet ouvrage, qui constitue la première partie d'un cours pratique d'électricité, a été écrit dans le but de mettre à la portée de tous les principes fondamentaux et précis de la science électrique.

Laissant de côté les théories surannées, l'auteur s'est efforcé de vulgariser les idées modernes, en donnant des notions élémentaires sur le potentiel électrique, sur l'énergie électrique et sur les grandeurs et les unités électriques. Afin de faciliter l'intelligence des phénomènes et des lois qui les régissent, il a évité, autant que possible, les développements mathématiques qu'un enseignement élémentaire ne peut aborder.

Cet ouvrage est divisé en douze chapitres :

I. Phénomènes fondamentaux. — II. L'énergie électrique. — III. Le potentiel électrique. — IV. Notions générales sur les grandeurs et les unités électriques. — V. Lois des attractions et des répulsions électriques. VI. — Répartitions des charges électriques. — VII. Induction électrostatique. — VIII. Capacité électrostatique. Condensateurs. — IX. Machines électrostatiques. — X. Les décharges électriques. Leurs effets. — XI. Electroscopes et électromètres. — XII. Applications.

Un homme du Centre

(De l'Ami du Clergé)

(Suite)

Devant les calomnies de Sepp, Jøerg, qui faisait partie de la réunion, donna, dans les *Historisch-politische Blätter* (1872, t. LXIX), le récit exact de ce qui s'était passé. On vient d'en lire le résumé. En somme il n'y eut point d'adresse publique à l'épiscopat ; les catholiques du Centre ne jetèrent point à tous les échos, comme on le fit ailleurs, d'orgueilleux cris d'angoisse ; tout se borna à une lettre confidentielle, on pourrait presque dire une lettre de direction, où de fidèles enfants de l'Eglise exprimaient à leurs supérieurs hiérarchiques de légitimes inquiétudes. L'archevêque de Munich, au reste, les remercia de tout cœur, au nom de l'épiscopat réuni à Fulda (4 septembre).

Mallinckrodt eut encore l'occasion de parler de la terrible question à son propre évêque, Mgr Martin, à la suite d'une lettre qu'il lui écrivit en décembre 1869 touchant la suppression des monastères. La réponse du prélat, datée de Rome, 9 février 1870, est bien touchante. En voici les principaux passages :

« ... Je suis bien heureux de la franchise absolue avec laquelle vous me faites part de vos préoccupations, Je connais la pureté de vos sentiments pour l'Eglise, et je sais que vous n'avez aucun préjugé touchant la grande question. Mais, que l'éventualité de la proclamation dogmatique de l'infaillibilité pontificale jette dans un tel trouble même les cœurs catholiques, cela en vérité, je ne m'y attendais pas. Et cela me peine jusqu'au plus profond de l'âme. Mais si la question est entrée maintenant dans la période où une solution s'impose, la faute en est aux attaques enfiellées des adversaires du dogme, de Janus, par exemple, qui, en fin de compte, s'en prend à la Primauté elle-même. D'ailleurs on a expressément provoqué, de la part du Concile, une décision de la question (par exemple Mgr Maret, de Paris, qui a présenté son livre au Concile).

« Que s'en suivrait-il, maintenant, si le Concile tournait la question et se taisait ? On est allé jusqu'à contester au Concile de Florence (où en effet le dogme de l'infaillibilité est déjà exprimé implicitement) son caractère œcuménique ; on a révoqué en doute même le dogme de l'Immaculée-Conception, qui en effet n'a pas été proclamé par un Concile mais par le Pape seul ; et enfin, toutes les hérésies qui ont surgi depuis le Concile de Trente, notamment le Janésime, n'ont-elles pas été condamnées exclusivement par le magistère du Saint-Siège ? Le mal fondamental dont souffre toute la société contemporaine, c'est l'abaissement et le mépris de l'autorité. Or, ma conviction la plus profonde, c'est que la seule autorité qui garde encore quelque portée en ce monde, l'autorité dogmatique du Saint-Siège, sera blessée au cœur, — c'est que le libéralisme, qui maintenant a envahi déjà les cercles ecclésiastiques et la science ecclésiastique, célébrera un

véritable triomphe si le Concile reste muet et ne donne pas de réponse à la question qui tient le monde en suspens, réponse qui du reste peut prendre une forme plus ou moins rigoureuse, plus ou moins mitigée, qu'à cela ne tienne, ou même se borner à une simple explication des paroles du concile de Florence. Il n'y aurait là ni *nouvel* enseignement, ni *nouveau* dogme (ce sont des mots de passe inventés pour rendre la chose odieuse). En faveur de l'infaillibilité du Siège de Rome, du Pape, naturellement *in rebus fidei et morum*, on trouve dans la Sainte Ecriture, plus de preuves qu'en faveur de l'infaillibilité du Corps de l'Eglise enseignante prise dans son ensemble. Quant aux difficultés tirées de l'histoire de l'Eglise, elles ont été suffisamment discutées et résolues. Je ne suis pas catholique si je ne suis uni, dans la foi, à l'Eglise Romaine ; c'est la doctrine de tous les Pères : *ubi Petrus, ibi Ecclesia*. Dieu ne peut pas permettre que le fondement sur lequel il a bâti son Eglise cesse d'être le fondement, c'est-à-dire que le successeur de Pierre induise toute l'Eglise en erreur.

« Vous le voyez, dans l'état actuel des choses, le Concile ne saurait passer outre à la solution de la question, sans que l'autorité du Saint-Siège en soit sensiblement atteinte. Mais ce sont les adversaires qui, grâce à leurs provocations, sont responsables de tout ; et quand même une seule âme, par le fait de la définition, devrait perdre la foi, sur eux en retombe la faute. Quant à moi, j'ai la ferme confiance que l'Esprit de Dieu conduira tout pour le mieux. Sans blesser le secret conciliaire, je puis d'ailleurs vous dire que le Saint-Père, en présence des deux postulata dont l'un est pour, l'autre contre l'opportunité de la proclamation, n'a pas encore pris de résolution définitive ; mais je puis à peine douter que la question ne doive être posée au Concile, et probablement dans un avenir très prochain. Ici aussi, à Rome, c'est là l'unique question. Toutes les autres gravitent autour d'elle. Prions humblement Dieu qu'elle soit résolue pour le plus grand bien de l'Eglise et de la religion... »

Cette lettre fait grand honneur à celui qui la reçut. Mallinckrodt, absolument tranquille désormais, calma les inquiétudes de ses amis, qui attendaient en paix la décision du Concile.

En fait, la définition de l'infaillibilité ne fut pour rien dans l'explosion du Culturkampf. La persécution était dans l'air. Depuis l'avènement de Guillaume I au trône et de Bismarck au pouvoir, la presse protestante ne cessait de l'appeler et de l'annoncer. Depuis Sadowa surtout, il était clair, pour tout le monde, que seule la préoccupation d'une guerre franco-allemande arrêta le gouvernement. La question de l'infaillibilité survint : ce fut un beau thème pour les journalistes et les orateurs de parti, mais rien de plus. Bismarck, le grand organisateur du Culturkampf, disait, avec sa brutale franchise, que l'infaillibilité lui avait été parfaitement égale : *die Infallibilität war mir stets gleichgiltig*. Au sur-

plus, comme le démontra nettement Mallinckrodt au Reichstag (28 novembre 1871) : « la doctrine de l'infaillibilité pontificale avait toujours été enseignée par l'Eglise et acceptée des fidèles, et jamais les bons rapports entre l'Eglise et l'Etat n'en avaient été troublés. Comment cette doctrine, par le fait seul qu'elle était érigée en dogme, pouvait-elle devenir dangereuse pour l'Etat ? »

Quelques semaines après (31 janvier 1872), au Landtag, Virchow, l'inventeur du mot désormais historique de Culturkampf, rappela la fameuse lettre du « Concile laïque » (qui n'avait pas encore été publiée à cette date), opposa l'attitude « indépendante » de ces Messieurs à la soumission « rampante » qui avait suivi, évoqua pour la vingtième fois les spectres du Syllabus, de l'Encyclique *Quanta cura*, etc. Mallinckrodt saisit l'occasion de faire une magnifique profession de foi au nom de tous ses collègues du Centre :

« Quant à l'Encyclique, au Syllabus, aux décrets conciliaires, merci à M. Virchow de me fournir l'occasion de dire que je les accepte entièrement, de la première lettre à la dernière..... Quant à l'infaillibilité en particulier, nous n'avons jamais mis en question l'objet du dogme, nous avons seulement craint que sa proclamation ne créât des difficultés à notre pays. Et si nous avons craint MM., si nous avons prévu ce qui arrive, c'est que nous vous connaissions trop bien, nous connaissions trop bien votre ignorance de tout ce qui touche au catholicisme, les préjugés dont vous êtes pleins, l'étroite idée que vous vous faites de la tolérance et de la parité... Vous nous reprochez de ramper, mais apprenez donc, MM. l'A B C des choses... La vérité religieuse nous est proposée et enseignée par le magistère ecclésiastique, et en particulier par le Pape. Quiconque croit aux vérités que l'Eglise nous propose, peut, sur les questions restées ouvertes, garder toute sa liberté d'opinion, cette même liberté que messieurs les protestants exercent sur tout l'ensemble du christianisme. Mais si une question, libre jusque-là, vient à être tranchée par l'autorité compétente, alors pas de milieu : il faut ou bien admettre la décision de l'Eglise, ou bien cesser d'être catholique. Voilà MM. toute la différence qu'il y a entre notre principe d'autorité et votre principe de liberté individuelle ; et la conséquence de cette différence, c'est qu'après 19 siècles nous restons debout, aussi unis, aussi forts que jamais, tandis que vous, vous assistez, avec plus ou moins de tristesse du reste, à la dislocation, à l'émiettement de votre édifice religieux... »

« Quant à cette lettre que quelques membres du Centre auraient écrite, je voudrais, avant d'aller plus loin, demander à M. Virchow s'il l'a lue ? »

— « Oui, dans le journal », cria Virchow de sa place.

— « Vous l'avez lue ? reprit Mallinckrodt. Maintenant, écoutez, MM., une chose curieuse. M. Virchow est un prestigieux magicien : il a lu, dans un journal, une lettre que jamais aucun journal n'a publiée... »

Au fond, Virchow et les meneurs du Culturkampf ne croyaient pas que l'union fût déjà si complète parmi les catholiques sur le « nouveau dogme ». Ils espéraient, en agitant sans cesse la question, les contraindre à avouer des divisions intestines, et, par là même, briser la force du parti. Mallinckrodt, par la netteté de son attitude, déjoua la manœuvre. Mais,

pour prendre des attitudes nettes, il faut des convictions nettes, une conduite nette, un passé net : ce que malheureusement on ne trouve pas partout.

§ VI. Mallinckrodt et la politique : la tourmente de 1848-1850.

I. JUSTITIA FUNDAMENTUM REGNORUM. — C'était la devise de Mallinckrodt ; c'est la devise qu'il inscrivit en tête du programme du Centre, en 1871. « Nous autres Allemands, nous sommes un peuple de droit, *wir Deutsche sind ein Rechtsvolk*, » aimait-il à répéter après son ami Radowitz « et surtout, ajoutait-il, nous autres Westphaliens. » Il voulait que dès le berceau on éveillât dans l'enfant, le sens très net de la justice Justice d'ailleurs inséparable de la foi religieuse : « Sans la Révélation, disait-il au Reichstag (28 nov. 1871), vous pouvez bien démontrer aux hommes que le meurtre, le vol, etc., tombent sous le coup de la loi ; vous ne pouvez pas leur démontrer que tel acte est bon ou mauvais en soi. Entre la foi, le droit et la morale, le lien est indissoluble. » Justice pour tous : il eut plus d'une fois à prendre la défense des juifs ou des catholiques dissidents contre des mesures de détail non justifiées. Justice en politique comme ailleurs : jamais d'opposition systématique, jamais de parti pris ; toujours voter selon sa conscience, toujours approuver le bien et condamner le mal, où qu'il se trouve. Jamais l'éclat du succès ne l'éblouit ; jamais il ne consentit à fermer les yeux sur une injustice. Dévoué à son roi jusqu'à la mort, il lui fit une opposition presque continuelle. Prussien dans l'âme, il réprouva toujours et jusqu'au bout cette politique bismarckienne qui créait la puissance prussienne ; même en 1870 (lettre du 22 juillet), il faisait remonter la responsabilité de la guerre « aux résultats de l'année 1866 (auxquels du reste Napoléon III avait coopéré) et aux machinations subséquentes de la politique prussienne. » Mais il avait condamné hautement, et en plein Parlement, l'expédition de Danemark en 1864, l'alliance prusso-piémontaise qui suivit, et surtout la guerre fratricide de 1866. Et lorsqu'en 1867, au premier Reichstag de la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, au lendemain du monstrueux brigandage que la Prusse venait de pratiquer à travers l'ancienne Confédération germanique, lorsque Mallinckrodt monta à la tribune pour exposer son programme politique, la première parole qui tomba de ses lèvres comme un coup de massue sur une assemblée tout enfiévrée de l'orgueil de la victoire, ce fut sa vieille devise : *Justitia fundamentum regnorum*. Cette justice, Messieurs, je ne la trouve pas au berceau de la nouvelle Confédération. La Prusse a entrepris une guerre injuste. Le succès de ses armes a pu tourner en sa faveur l'opinion publique ; mais les règles du droit et de la justice sont immuables, aussi bien pour les diplomates et les hommes d'Etat que pour les simples particuliers. »

(A suivre)